



**CABINET**  
Service communication

jeudi 19 février 2015

## Résurgence de très faible débit mise en évidence à proximité du site de stockage de résidus de production d'alumine à Bouc-Bel-Air

(suite au communiqué presse du 30 janvier 2015)

La préfecture des Bouches-du-Rhône a été informée le 29 janvier 2015 par la société Alteo de la présence d'une résurgence de très faible débit située à proximité du site de stockage de résidus de production d'alumine exploité par cette société sur la commune de Bouc-Bel-Air (dit « site de Mange-Garri »).



Photo de la résurgence de très faible débit

L'inspecteur de l'environnement de la DREAL s'est rendu sur place le jour même afin d'examiner les actions mises en œuvre par l'exploitant. Un organisme spécialisé a été mandaté pour identifier l'origine de cette résurgence et y mettre fin. La mairie de Bouc-Bel-Air a pris un arrêté de restriction d'usage sur le périmètre.

Cette résurgence ne présente pas de lien avec le réseau d'eau potable des riverains.

Des prélèvements par pompages puis analyses physico-chimiques ont été exigés dans les puits et forages chez des riverains voisins. Les premiers résultats transmis par les laboratoires ont été analysés par la DREAL et l'Agence régionale de santé dès leur réception.

Ces résultats ont été présentés aux riverains concernés lors d'une réunion qui s'est tenue vendredi 13 février à la mairie de Bouc-bel-Air.

Le maire de Bouc-Bel-Air a pris un arrêté municipal en date du 30 janvier précisant l'interdiction d'utiliser l'eau des forages privés à usage domestique. Cet arrêté reste toujours en vigueur.

D'autre part, par mesure de précaution, le préfet a imposé à l'exploitant les mesures suivantes :

- ◆ capter cette résurgence dans les meilleurs délais ;
- ◆ mandater un organisme agréé afin de poursuivre, sur une durée d'au moins un an, des prélèvements et des analyses complémentaires de suivi de la qualité des eaux dans les piézomètres et puits de riverains : ce dispositif de surveillance environnementale a pour but de s'assurer de l'absence d'impact pour l'environnement et la santé ;
- ◆ en parallèle, compléter les études hydrogéologiques disponibles pour caractériser plus finement le périmètre d'effet
- ◆ faire le nécessaire pour résoudre le désordre lié à l'étanchéité du stockage